

24-158 6.2. Adjudication partielle – Services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures – Projet SI-24-247

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

24-159 7.1. Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer

24-160 7.2. Affectation de l'excédent accumulé affecté immobilisations – Implantation d'un réseau de vélos en libre-service

24-161 7.3. Émission d'obligations du 7 mai 2024 – Concordance de courte échéance

8. INFRASTRUCTURES

24-162 8.1. Adjudication – Inspections télévisées, nettoyage et diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues – Projet R-1306, lot 1

24-163 8.2. Provision – Inspections télévisées, nettoyage et diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues – Projet R-1306, lot 1

24-164 8.3. Attribution – Caractérisation environnementale de sols en pile – Lot 5 542 221 du Cadastre du Québec

24-165 8.4. Provision – Caractérisation environnementale des sols en pile – Lot 5 542 221 du Cadastre du Québec

24-166 8.5. Attribution – Achat et livraison de pièces de puisards et de regards pour l'année 2024 – Projet SA-24-27

9. LOISIRS

24-167 9.1. Aide financière – Soutien à l'excellence

24-168 9.2. Aide financière – Soutien au fonctionnement des organismes mandatés – La Maison des jeunes de Sainte-Julie inc.

24-169 9.3. Aide financière – Soutien aux événements spéciaux – Association de ringuette de Ste-Julie inc.

24-170 9.4. Aide financière – Soutien aux événements spéciaux – Club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc.

24-171 9.5. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc.

24-172 9.6. Aides financières – Programme de soutien aux initiatives culturelles

24-173 9.7. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'événement « Journée de la famille » – Journée de la famille Sainte-Julie inc.

24-174 9.8. Attribution – Contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour

24-175 9.9. Attribution – Concert classique en plein air – Orchestre philharmonique du Québec

24-176 9.10. Attribution – Routes payantes – Année 2024

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

24-177 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 24-178 10.2. Refus – Demande de modification du *Règlement de zonage 1101* relative aux usages autorisés – Zone A-701
- 24-179 10.3. Refus – PIIA – Plans-concept de construction – 63, montée des Quarante-Deux – Zone A-904
- 24-180 10.4. Demande de dérogation mineure – Conversion d'un garage en pièce habitable – 802, rue Roger-Lemelin – Zone H-411
- 24-181 10.5. Demande de dérogation mineure – Implantation d'une remise à jardin – 94, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-118

11. RÉGLEMENTATION

- 24-182 11.1. Avis de motion et adoption – Projet de règlement 1330 relatif à la division du territoire de la ville de Sainte-Julie en huit districts électoraux
- 24-183 11.2. Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 1101-119 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajuster la définition de logement et d'ajouter des dispositions normatives relatives à l'hébergement touristique dans les résidences principales
- 24-184 11.3. Adoption d'un second projet de règlement – Règlement 1101-120 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer la zone H-344 à même une partie de la zone H-343 ainsi que les normes afférentes à cette nouvelle zone
- 24-185 11.4. Adoption – Règlement 1102-10 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)
- 24-186 11.5. Adoption – Règlement 1324 relatif aux programmes particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 13 mars 2024
- 12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.3. Certificats relatifs au déroulement de procédures d'enregistrement – Règlements 1315 et 1317

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 24-187 15.1. Levée de la séance

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCLAMATION – AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE, chaque année, plus de 65 000 Québécois.es reçoivent un diagnostic de cancer, cette annonce représentant un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

ATTENDU QUE le cancer est la principale cause de mortalité au Québec, et ce, avant les maladies cardiovasculaires;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à plusieurs personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

ATTENDU QUE le taux de survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 9 %, passant de 55 % au début des années 1990 à environ 64 % en 2023, le tout grâce aux améliorations dans la pratique du dépistage des cancers, aux avancées dans les traitements et à certains changements dans les habitudes de vie, notamment la réduction de l'usage du tabac;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Canadiens, atteints de tous types de cancer, ainsi qu'à leurs proches, par l'entremise de la recherche, de la prévention, de l'accès à un réseau d'aide et d'information basée sur les dernières données probantes;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie, à la radiothérapie et aux cicatrices;

ATTENDU QUE, par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois.es atteints de cancer à tisser des liens avec les autres et à leur assurer qualité de vie et bien-être;

ATTENDU QUE la jonquille est la première fleur à éclore au printemps et qu'elle symbolise la force, le courage et l'espoir;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois.es à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Par conséquent, la Ville de Sainte-Julie proclame le mois d'avril 2024 « *Mois de la jonquille* » et encourage la population à appuyer généreusement la cause en donnant à la Société canadienne du cancer.

**PROCLAMATION – SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS,
DU 21 AU 27 AVRIL 2024**

ATTENDU QUE le don d'organes est synonyme de vie et d'espoir pour environ 850 personnes présentement en attente d'une greffe au Québec;

ATTENDU QUE ce geste de solidarité peut sauver jusqu'à 8 vies et redonner la santé à 20 autres personnes par le don de tissus;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'âge pour faire don de ses organes, le plus jeune donneur au Québec avait 48 heures, alors que le plus âgé avait 92 ans;

ATTENDU QU'en 2023, les 317 greffes de reins ont permis d'économiser plus de 15 millions de dollars en santé publique;

ATTENDU QUE la Semaine nationale du don d'organes et de tissus constitue un moment phare pour promouvoir cette importante cause auprès de la population et sensibiliser la population aux besoins cruciaux en donneurs;

ATTENDU QUE l'adhésion de la Ville de Sainte-Julie à cette cause est susceptible de favoriser une sensibilisation accrue de la population à l'importance du don d'organes et de tissus;

Par conséquent, la Ville de Sainte-Julie proclame la semaine du 21 au 27 avril 2024 à titre de Semaine nationale du don d'organes et de tissus et hissera, à cette occasion, le drapeau officiel du don d'organes et de tissus au mât de l'hôtel de ville;

La Ville invite chaque citoyen.ne à signifier son consentement au don d'organes et de tissus en signant l'endos de sa carte d'assurance maladie ou en l'inscrivant au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus* de la Chambre des notaires du Québec et rappelle à la population l'importance d'informer leurs proches de leur décision concernant le don d'organes et de tissus.

PAROLE AU PUBLIC

- 802, rue Roger-Lemelin – Zone H-411
- 94, boulevard des Hauts-Bois – Zone H-118

Audition des personnes intéressées

- Aucune question.

24-152

ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2024

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 12 mars 2024 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2024 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-153

NOMINATION – MAIRESSE SUPPLÉANTE – MAI, JUIN ET JUILLET 2024

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE nommer la conseillère madame Amélie Poirier à titre de mairesse suppléante pour les mois de mai, juin et juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-154

AIDE FINANCIÈRE – MARCHÉ SOURCE BLEUE – FONDATION SOURCE BLEUE

ATTENDU QUE la mission de la maison de soins palliatifs Source Bleue est d'accueillir gratuitement des adultes en fin de vie pour leur prodiguer des soins et des services spécialisés;

ATTENDU QUE la Maison Source Bleue dessert également la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE les événements organisés par la Fondation Source Bleue visent à soutenir activement la maison de soins palliatifs;

ATTENDU QUE le 5 mai 2024 se tiendra la 15^e édition de la Marche Source Bleue, laquelle se déroulera sous le thème *Parce que la vie c'est maintenant*;

ATTENDU QUE lors de cette marche, la vie de ceux qui ont terminé leur parcours à la Maison Source Bleue sera honorée et célébrée;

ATTENDU QUE les membres du conseil, qui ne pourront malheureusement participer à cet événement, souhaitent verser une aide financière à la fondation afin de démontrer leur support;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE verser une somme de 500 \$ à la Fondation Source Bleue pour son événement *Marche Source Bleue* qui se tiendra le 5 mai 2024, à Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-155

ATTRIBUTION ET DÉSIGNATION – SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE – PÉRIODE DU 16 MAI 2024 AU 15 MAI 2025 – PROJET SA-24-24

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services d'agence de surveillance pour la période du 16 mai 2024 au 15 mai 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
 APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-24 relatif à des services d'agence de surveillance pour la période du 16 mai 2024 au 15 mai 2025 à l'entreprise Spartan Groupe Sécurité inc., située au 3221, boulevard Grande-Allée, local 7, Saint-Hubert, Québec, J4T 2S6, pour un montant de 67 981,04 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 12 mars 2024;

DE désigner cette entreprise et ses employés à titre de représentants ou de personnes chargées de l'application des règlements municipaux suivants et d'émettre et de signifier des constats d'infraction pour la période du 16 mai 2024 au 15 mai 2025:

- *Règlement 964 (RM-SJL-203) sur les nuisances et la paix publique;*
- *Règlement 1134 concernant l'utilisation de l'eau potable;*
- *Règlement 1222 relatif au stationnement hivernal;*
- *Règlement 1323 relatif à la sécurité publique sur certaines rues privées de la ville de Sainte-Julie;*
- *Règlement 1327 relatif aux animaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-156

ADOPTION – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 – PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU l'adoption du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après « MRC ») en date du 12 mars 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le *Schéma de couverture de risques* doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant les plans de mise en œuvre des municipalités;

ATTENDU QUE la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au *Schéma de couverture de risques*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois (3) mois de la fin de son activité financière, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le rapport d'activités 2023 de la Ville de Sainte-Julie dans le cadre du *Plan de mise en œuvre en matière de sécurité incendie*;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-157

ORDONNANCE – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

ATTENDU les articles 511 et 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes et droits n'ont pas été payés, en tout ou en partie, lequel est joint à la présente résolution;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'ordonner à la greffière adjointe ou, en son absence, à la directrice générale de procéder, le 23 mai 2024 à 10 h, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tels qu'ils sont décrits dans l'état du trésorier en annexe de la présente résolution;

D'autoriser la greffière adjointe ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout acte relatif à cette vente, y compris tout acte de vente et tout acte de retrait en faveur de la Ville;

D'autoriser le directeur général adjoint et trésorier ou la chef de section – finances et trésorière adjointe à acquérir, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout immeuble mis à l'enchère lors de la vente pour non-paiement de taxes, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêts et frais;

D'exclure de cette vente tous les immeubles sur lesquels les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières ainsi que les intérêts et frais auront été payés avant le moment de la vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-158

ADJUDICATION PARTIELLE – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE VISANT DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES – PROJET SI-24-247

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour un contrat de services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures, projet SI-24-247;

ATTENDU QUE la réception des soumissions s'est tenue le 19 mars 2024;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 27 mars 2024;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté aux membres du conseil municipal par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adjuger partiellement le contrat SI-24-247 concernant des services professionnels de laboratoire visant divers travaux d'infrastructures à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Groupe ABS inc., située au 2005, rue Limoges, Longueuil, Québec, J4G 1C4, pour un montant de 549 167,03 \$, toutes taxes comprises;

D'approprier une somme de 3 123,64 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté immobilisations afin de financer une partie de ce contrat;

D'approprier une somme de 110 822,70 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté pavage afin de financer une partie de ce contrat;

D'approprier une somme de 14 439,28 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux afin de financer une partie de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-159

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 8 mars 2024 au 4 avril 2024 :

- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2024-07 | Chèques à ratifier | 804 101,78 \$ |
| ▪ Liste F-2024-08 | Comptes à payer | 2 211 814,32 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 8 mars 2024 au 4 avril 2024 apparaissant sur les listes F-2024-07 et F-2024-08;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-160

**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ IMMOBILISATIONS –
IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE**

ATTENDU l'Entente de collaboration relative à l'installation et la mise en service d'un réseau de vélos en libre-service intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et l'Autorité régionale de transport métropolitain en octobre 2023, résolution 23-308;

ATTENDU QUE cette entente prévoit que la Ville de Sainte-Julie paie les frais d'installation des stations de vélos en libre-service;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu l'estimation budgétaire des coûts d'installation d'une station au stationnement incitatif par EXO;

ATTENDU QU'il y a lieu de voter le financement des coûts d'installation de cette station;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'affecter une somme de 12 598,60 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté immobilisations afin de financer l'implantation de la station de vélos en libre-service au stationnement incitatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-161

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 7 MAI 2024 – CONCORDANCE DE COURTE
ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 572 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2024, réparti comme suit :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS #	POUR UN MONTANT DE
1114	18 800 \$
1127	213 200 \$
1129	119 300 \$
1130	16 600 \$
1131	827 700 \$
1136	94 700 \$
1136	16 100 \$
1136	79 700 \$

1162	28 600 \$
1174	4 800 \$
1175	35 800 \$
1183	154 800 \$
1184	2 900 \$
1184	170 700 \$
1189	24 500 \$
1195	288 700 \$
1199	160 900 \$
1201	307 700 \$
1201	151 400 \$
1208	17 400 \$
1244	3 182 \$
1249	87 848 \$
1262	2 563 115 \$
1269	79 033 \$
1272	2 820 \$
1273	419 009 \$
1274	5 185 \$
1321	184 001 \$
1289	373 646 \$
1290	12 380 \$
1321	107 481 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1114, 1127, 1129, 1130, 1131, 1136, 1162, 1174, 1175, 1183, 1184, 1189, 1199, 1201, 1208, 1244, 1249, 1262, 1269, 1272, 1273, 1274, 1321, 1289 et 1290, la Ville de Sainte-Julie souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins des Patriotes
1071, boulevard de Montarville
Boucherville (Québec) J4B 6R2

8. Que les obligations soient signées par le maire et le directeur général adjoint et trésorier. La Ville de Sainte-Julie, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1114, 1127, 1129, 1130, 1131, 1136, 1162, 1174, 1175, 1183, 1184, 1189, 1199, 1201, 1208, 1244, 1249, 1262, 1269, 1272, 1273, 1274, 1321, 1289 et 1290 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-162

ADJUDICATION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1306, LOT 1

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 22 mars 2024 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat R-1306, lot 1 concernant des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Can-Explore inc., située au 875, boulevard Charest Ouest, bureau 290, Québec (Québec) G1N 2C9, pour un montant de 53 661,65 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 22 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-163

PROVISION – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, NETTOYAGE ET DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS SUR DIVERSES RUES – PROJET R-1306, LOT 1

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1306, lot 1 concernant des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts sur diverses rues, à l'entreprise Can-Explore inc. pour une somme de 53 661,65 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 15 %, soit 8 049,25 \$, portant la dépense autorisée à 61 710,90 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-164

**ATTRIBUTION – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SOLS EN PILE –
LOT 5 542 221 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols en pile sur le lot 5 542 221 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à des travaux de caractérisation environnementale au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Solmatech inc., située au 97, rue de la Couronne, Repentigny, Québec, J5Z 0B3, pour un montant de 44 351,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 20 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-165

**PROVISION – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS EN PILE –
LOT 5 542 221 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU l'attribution du contrat concernant des travaux de caractérisation environnementale des sols en pile sur le lot 5 542 221 du Cadastre du Québec à l'entreprise Solmatech inc., pour une somme de 44 351,03 \$, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du projet précité, une provision de 10 %, soit 4 435,10 \$, portant la dépense autorisée à 48 786,13 \$, toutes taxes comprises;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation de la directrice générale avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que la directrice générale informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-166

ATTRIBUTION – ACHAT ET LIVRAISON DE PIÈCES DE PUISARDS ET DE REGARDS POUR L'ANNÉE 2024 – PROJET SA-24-27

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour l'achat et la livraison de pièces de puisards et de regards pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat SA-24-27 concernant l'achat et la livraison de pièces de puisards et de regards pour l'année 2024 à l'entreprise St-Germain Égouts et Aqueducs inc., située au 3800, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Longueuil, Québec, J3Y 6T1, pour un montant de 51 927,32 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 26 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-167

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière pour la participation à des événements d'envergure de niveau provincial et national;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 intitulé « Soutien à l'excellence » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Marilou Albert	Championnats de la section Québec - Patinage Canada 2024	Patinage synchronisé	150 \$
Marilou Albert	Championnats canadiens novice 2024	Patinage synchronisé	300 \$
Livia Duchesne	Championnats canadiens de trampoline 2023	Trampoline synchronisé	300 \$
TOTAL			750 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2024;

QUE ce montant représente pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 16 020,60 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-170

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES FINES-LAMES DE STE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour la compétition maison qui s'est tenue le 25 novembre 2023;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour la compétition amicale de fin de saison qui s'est tenue le 24 mars 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur de tels événements et que ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 4 « Soutien aux événements spéciaux » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière totale de dix-neuf (19) heures de glace, au taux horaire de 85,66 \$, toutes taxes comprises, pour un total de 1 627,54 \$, au club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour l'organisation de ces deux événements, répartie comme suit :

- Pour un montant de 942,26 \$, représentant onze (11) heures au taux horaire de 85,66 \$, pour un premier événement spécial;
- Pour un montant de 685,28 \$, représentant huit (8) heures au taux horaire de 85,66 \$, pour un second événement spécial;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2024;

QUE ce montant représente pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 5 073,19 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-171

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE LES FINES-LAMES DE STE-JULIE INC.

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 389,76 \$ au club de patinage de vitesse Les Fines-Lames de Ste-Julie inc., dans le cadre du volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-172

AIDES FINANCIÈRES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

ATTENDU la *Politique culturelle de la Ville de Sainte-Julie* et le plan d'action 2024-2028, résolutions 18-496 et 23-413;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette politique, la Ville a adopté un programme de soutien aux initiatives culturelles, par l'entremise de la résolution 20-096;

ATTENDU QUE la population de la Ville de Sainte-Julie a été invitée à soumettre des projets culturels, qui ont par la suite été analysés par le comité de suivi de la politique culturelle;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'entériner les recommandations du comité de suivi de la politique culturelle et d'accorder une aide financière aux projets suivants :

DEMANDEUR	NOM DU PROJET CULTUREL	MONTANT ACCORDÉ
Anne-Marie Ngô	Les Hauts-Bois	2 640 \$
Centre de femmes Entre Ailes	Une démarche lumineuse	6 100 \$

DE verser ces aides financières en deux (2) versements, soit 75 % du montant avant la réalisation des projets et 25 % suivant le dépôt de la reddition de comptes de chacun des projets, le tout conformément à la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-173

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'ÉVÉNEMENT « JOURNÉE DE LA FAMILLE » – JOURNÉE DE LA FAMILLE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite continuer de soutenir l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc. dans l'organisation d'un grand événement destiné à la population julievilloise, soit la « Journée de la famille », notamment par la fourniture de ressources financières et humaines;

ATTENDU QUE la Ville désire organiser un événement citoyen rassembleur et festif la même journée, en soirée;

ATTENDU QUE les parties conviennent de collaborer à l'organisation de l'édition 2024 de la « Journée de la famille », qui sera suivie d'une soirée organisée par le Service des loisirs au parc Edmour-J.-Harvey, à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville souhaite amasser des fonds destinés à être remis à tous les organismes qu'elle soutient, par le biais de plusieurs événements tenus par elle au cours de l'année, ainsi que par le biais des surplus générés par l'événement « Journée de la famille »;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif à la tenue de l'événement « Journée de la famille » à intervenir avec l'organisme Journée de la famille Sainte-Julie inc., ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-174

ATTRIBUTION – CONTRAT DE TRANSPORT EN AUTOBUS POUR LES SORTIES DES CAMPS DE JOUR

ATTENDU QU'environ vingt (20) sorties à l'extérieur du territoire sont planifiées durant la saison estivale dans le cadre des camps de jour de la Ville de Sainte-Julie, nécessitant un transport en autobus pour l'aller et le retour;

ATTENDU QUE les compagnies qui offrent ce type de service font maintenant partie d'un regroupement d'entreprises spécialisées dans le transport;

ATTENDU QUE le regroupement désigne, parmi les cinq (5) filiales qui desservent le territoire de Sainte-Julie, une filiale en mesure de répondre aux besoins en transport de la Ville;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat de transport en autobus pour les sorties des camps de jour de la Ville de Sainte-Julie à l'entreprise Autobus Rive-Sud inc., située au 1325, boulevard Jacques-Cartier Ouest, Longueuil, Québec, J4K 0A6, pour un montant de 45 271,41 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-175

ATTRIBUTION – CONCERT CLASSIQUE EN PLEIN AIR – ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite de nouveau tenir un concert estival en plein air avec l'Orchestre philharmonique du Québec;

ATTENDU le paragraphe 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 8 avril 2024;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat relatif à la tenue d'un concert estival avec l'Orchestre philharmonique du Québec à l'organisme Orchestre symphonique de Longueuil, situé au 156, boulevard Churchill, Longueuil, Québec, J4V 2M3, pour un montant de 32 193 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cet organisme en date du 6 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-176

ATTRIBUTION – ROUTES PAYANTES – ANNÉE 2024

ATTENDU la réception de demandes d'organismes accrédités de la Ville de Sainte-Julie pour la tenue d'une campagne de financement sous forme de routes payantes;

ATTENDU QU'un tirage au sort a eu lieu afin d'attribuer les dates des routes payantes parmi ces organismes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 25 mars 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de six (6) routes payantes pour l'année 2024 par les organismes suivants, aux dates indiquées ci-dessous :

DATES	ORGANISMES
27 avril 2024	57 ^e Groupe Scout de Sainte-Julie
25 mai 2024	L'Envolée centre d'action bénévole Ste-Julie
6 juillet 2024	Club de patinage artistique Ste-Julie inc.
14 septembre 2024	École de karaté Sankudo Ste-Julie
5 octobre 2024	La Maison des Jeunes de Sainte-Julie inc.
16 novembre 2024	Les Fines-Lames de Ste-Julie inc. (club de patinage de vitesse)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-177

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 24-25** pour l'affichage de l'établissement commercial situé au **1980, chemin du Fer-à-Cheval, local A (Éclipse studio tattoo)**, et ce, conformément à la résolution 531.2.24 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 mars 2024;

-
- La demande de **PIIA 24-26** pour l’affichage de l’établissement commercial situé au **99, boulevard des Hauts-Bois, local 201 (Soluflex)**, et ce, conformément à la résolution 531.3.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 mars 2024;
 - La demande de **PIIA 24-27** pour les plans-concept de rénovation pour la conversion d’un garage en pièce habitable de l’immeuble situé au **802, rue Roger-Lemelin**, et ce, conformément à la résolution 531.4.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 mars 2024;
 - La demande de **PIIA 24-28** pour les plans-concept de construction d’un garage détaché au **16, rue Vauquelin**, et ce, conformément à la résolution 531.7.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 mars 2024;
 - La demande de **PIIA 24-29** pour les plans-concept de rénovation de l’immeuble situé au **1564, rue Principale**, et ce, conformément à la résolution 531.10.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 mars 2024;
 - La demande de **PIIA 24-30** pour les modifications apportées aux plans-concept de réaménagement d’une partie de l’aire de stationnement pour le bâtiment situé au **94, boulevard des Hauts-Bois**, et ce, conformément à la résolution 531.11.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 mars 2024;
 - La demande de **PIIA 24-31** pour les modifications apportées aux plans-concept de rénovation de l’immeuble situé au **492, rue Jacques-Rousseau**, et ce, conformément à la résolution 531.14.A.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 mars 2024;
 - La demande de **PIIA 24-32** pour les plans-concept de construction d’une résidence au **40, rue des Conifères**, et ce, conformément à la résolution 531.14.B.24 du comité consultatif d’urbanisme adoptée le 13 mars 2024;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-178

REFUS – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 RELATIVE AUX USAGES AUTORISÉS – ZONE A-701

ATTENDU QU’une demande de modification du *Règlement de zonage 1101* relative aux usages autorisés dans la zone A-701 a été soumise au Service de l’urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE refuser la demande de modification du *Règlement de zonage 1101* relative aux usages autorisés dans la zone A-701, et ce, conformément à la résolution 531.6.24 adoptée par le comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 mars 2024.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-179

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – 63, MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – ZONE A-904

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de construction d'une nouvelle résidence au 63, montée des Quarante-Deux a été soumise au Service de l'urbanisme;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

DE refuser la demande d'approbation des plans-concept de construction d'une nouvelle résidence au 63, montée des Quarante-Deux, et ce, conformément à la résolution 531.9.24 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-180

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – CONVERSION D'UN GARAGE EN PIÈCE HABITABLE – 802, RUE ROGER-LEMELIN – ZONE H-411

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation pour la conversion d'un garage en pièce habitable, pour l'immeuble situé au 802, rue Roger-Lemelin, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée des plans-concept de rénovation préparés par Architecture Casa et datés du 15 février 2024;

ATTENDU QUE la demande nécessite l'octroi d'une dérogation mineure puisque le projet proposé comporte un bureau de travail à domicile d'une superficie de 26,5 mètres carrés, alors que la superficie maximale prescrite à l'article 4.8.3.4 du *Règlement de zonage 1101* est de 25 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'escalier existant, menant à l'intérieur de la résidence, occupe une superficie de 1,13 mètre carré de la superficie excédentaire;

ATTENDU QUE par conséquent, la superficie excédentaire du bureau de travail est en réalité de 0,37 mètre carré;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 531.4.24 adoptée le 13 mars 2024, recommande au conseil municipal d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'implantation d'une remise à jardin à 0,5 mètre du bâtiment principal plutôt qu'à 2 mètres et à 0,5 mètre de la limite latérale gauche du site plutôt qu'à 1 mètre de toute ligne de propriété, tel que prévu à l'article 4.2.2.3 du *Règlement de zonage 1101*, conditionnellement à ce qu'aucun arbre ne soit abattu pour l'implantation de cette remise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-182

AVIS DE MOTION ET ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT 1330 RELATIF À LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1330 relatif à la division du territoire de la ville de Sainte-Julie en huit districts électoraux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
 APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1330 relatif à la division du territoire de la ville de Sainte-Julie en huit districts électoraux;

DE soumettre le projet de règlement à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-183

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-119 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJUSTER LA DÉFINITION DE LOGEMENT ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS NORMATIVES RELATIVES À L'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS LES RÉSIDENCES PRINCIPALES

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté et sanctionné le 7 octobre 2021 la *Loi sur l'hébergement touristique*, qui remplace la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique*;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage en vigueur afin d'ajouter des dispositions encadrant l'hébergement touristique dans les résidences principales;

ATTENDU QU'il y a également lieu de modifier la définition de logement au règlement de zonage en vigueur afin qu'elle corresponde à celle du *Code de construction*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, sous le numéro 24-080;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, sous le numéro 24-137;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 avril 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement 1101-119 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajuster la définition de logement et d'ajouter des dispositions normatives relatives à l'hébergement touristique dans les résidences principales;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-184

ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-344 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H-343 AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE NOUVELLE ZONE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la zone H-343 pour créer la zone H-344, dans le but de permettre une variété d'usages résidentiels de plus grande densité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, sous le numéro 24-134;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 avril 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement 1101-120 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin de créer la zone H-344 à même une partie de la zone H-343 ainsi que les normes afférentes à cette nouvelle zone;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-185

ADOPTION – RÈGLEMENT 1102-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de construction 1102* afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, sous le numéro 24-081;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, sous le numéro 24-136;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 8 avril 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1102-10 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus)*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-186

ADOPTION – RÈGLEMENT 1324 RELATIF AUX PROGRAMMES PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

ATTENDU les articles 145.36 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024, sous le numéro 24-133;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 8 avril 2024, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1324 relatif aux programmes particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

DE confier l'administration de ce règlement au directeur du Service de l'urbanisme ou à ses conseillers en urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 MARS 2024

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 13 mars 2024 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 25 mars 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 mars 2024, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Aurélié Tenedos	Régulier	Inspectrice en bâtiments	2024-04-08
Valérie Rolland	Régulier	Technicienne en documentation	2024-05-06
Caroline Audet	Régulier	Commis à la bibliothèque	2024-03-25

EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Service des infrastructures et gestion des actifs			
Martin Leboeuf (retour)	Saisonnier	Préposé à l'entretien	2024-04-15
Christian Gagnon (retour)	Saisonnier	Préposé à l'entretien	2024-04-15
Jessie Poirier (retour)	Saisonnier	Journalier jardinier	2024-04-15
Valérie Vaillancourt (retour)	Saisonnier	Journalier jardinier	2024-04-15
Évanie Lefebvre (retour)	Saisonnier	Journalier jardinier	2024-06-03
Service des loisirs			
Arielle Gauthier	Étudiant	Accompagnatrice en chef	2024-06-12
Frédérique Gaudet	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Gabrielle Brodeur	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Samuel Beaulieu	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Julianne Désautels	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Océane Auger	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Lou-Ann Rocheleau	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Nicolas Lavoie	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Frédéric Gauthier	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Raphaël Breton	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-1
Marco Robitaille	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Kelly Beaulé	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Alexane Gervais-Boulben	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Hugo Lamarche	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Nathan Fortin	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Jasmine Leclair	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Anna Pelletier	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Jean-Philippe Désaultels	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Mathieu Tetreault	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Alexis Giraldeau	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Mathieu Cabana	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Alexandra Leblanc	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12

Sabrina Beaulieu	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Delphine Malenfant	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Marie-Pier Lamontagne	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Laurie Couture	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Jérémie Sirois	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Julie Desrochers	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Amlie Chénier-Rocha	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Léa Chamberland-Kenney	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Laurie Claveau	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Lisa Barthe	Étudiant	Accompagnateur camps de jour	2024-06-12
Sarah Smail	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Charlotte Paquette	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Jeanne Lavoie	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Maxine Desfossés	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Francis Gareau	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Noémie Gagnon	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Annabelle Bégin	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Mathieu Dubuc	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Antoine Leclair	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Britanie Lavoie	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Annabelle Gilbert	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Florence Larosée	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Xavier Rolland	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Juliane Chouinard	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Kamille Daoust	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Justine Désautels	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Ketsia Élise Kabsubabu	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Mathieu Gagnon	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Malorie Bouchard	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Constance Beaulieu	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Émile Brodeur	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Alexis Dampousse	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25

Juliette Gingras	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Annabelle Gaudreault	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Malik Gauthier	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Hugo Désilet	Étudiant	Surveillant-animateur	2024-06-25
Minaya Gauthier	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-12
Emeric Guionnet	Étudiant	Animateur de camps de jour	2024-06-25
Thomas Paradis	Étudiant	Préposé au prêt d'équipement sportif	2024-06-03
Olivier St-Arnaud	Étudiant	Préposé au prêt d'équipement sportif	2024-06-03
Louis-Félix Thibault	Étudiant	Préposé au prêt d'équipement sportif	2024-06-03

CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENTS 1315 ET 1317

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats relatifs au déroulement des procédures d'enregistrement concernant les règlements suivants :

- *Règlement 1315 décrétant des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 366 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 366 000 \$;*
- *Règlement 1317 décrétant des travaux d'aménagement d'une installation électrique pour bornes de recharge aux ateliers municipaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 365 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 365 000 \$.*

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Cafés du maire et Marché des sucres – Remerciements** – M. Mario Lemay remercie les employés pour leur excellent travail pour la tenue des activités des *Cafés du maire* et de la troisième édition du *Marché des sucres*. M. Lemay remercie également les citoyens qui ont participé à ces activités.
- **À vos marques Sainte-Julie – 5 mai 2024** – M. Lemay mentionne que cette activité permet aux citoyens de bouger en marchant ou en faisant de la course à pied. Tous les profits de cette activité seront distribués aux différents organismes accrédités de la Ville. Les détails de cette activité sont sur le site Web de la Ville. Finalement, M. Lemay fait un appel aux citoyens qui veulent agir aussi à titre de bénévole.
- **Persévérance scolaire – Soirée du 27 mars 2024** – M. Lemay mentionne que lors de cette soirée, le conseil municipal a honoré 25 jeunes des écoles primaires et secondaire qui se sont démarqués pour leur persévérance scolaire.
- **Camps de jour – Inscriptions** – Les inscriptions pour les camps de jour débuteront le 16 avril prochain à 18 h.

-
- **Tempête de neige – Branches d’arbres** – M. Lemay mentionne que lors de la dernière tempête de neige, beaucoup de branches d’arbres ont été brisées. Une collecte spéciale de branches d’arbres sera organisée par la Ville la semaine prochaine dans le secteur du Domaine des Hauts-Bois. M. Lemay invite les citoyens de ce secteur à s’inscrire sur le site Web de la Ville. La collecte régulière du 5 mai dans le secteur des Hauts-Bois est également maintenue.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, des questions ont porté sur les sujets suivants :

- **Point 4.11 de l’ordre du jour – Services d’agence de surveillance** – M. Lemay indique quel sera le mandat des agents de sécurité sur le territoire de la ville.
- **Point 9.9 de l’ordre du jour – Attribution – Concert classique en plein air** – M. Lemay mentionne que l’événement aura lieu le 28 août 2024 au parc Edmour-J.-Harvey.
- **Déneigement – Budget** – Les coûts ont été moindres que l’an dernier, car moins de sorties des équipes de déneigement.
- **Tempêtes de neige – Rue Daoust** – Cette rue n’a pas été déneigée rapidement lors des deux dernières tempêtes de neige, alors qu’il s’agit d’une rue collectrice.
- **Garderie éducative Les Jardins de l’Avenir inc.** – Des citoyens mentionnent ne pas avoir été informés du projet d’agrandissement de cette garderie et demandent des explications. Le maire et la directrice générale répondent aux diverses questions.
- **Bornes pour véhicules électriques** – Il est demandé si les entrepreneurs ont l’obligation d’installer des bornes pour les véhicules électriques dans les nouveaux bâtiments résidentiels.
- **Intersection du rang de la Vallée et de la montée des Quarante-Deux – Visibilité** – Il est demandé que des actions soient prises par la Ville afin de sécuriser cette intersection.
- **Documents déposés à la séance du conseil** – Ces documents peuvent être obtenus par le biais du Service du greffe.
- **Projet de construction du skatepark** – Les travaux devraient débuter au mois de juin 2024. Si tout va bien, le skatepark sera terminé à l’automne.

24-187

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS